

Rolleville

5 secteurs d'OAP

ROL01 Ilot Bertrand
ROL02 Terrain Caillou

ROL03 Abbé Maze
ROL04 Terrain Lethuillier

ROL05 Ilot Genêt



Ilot Bertrand

ROL01



Rolleville • Ilot Bertrand

Le secteur se situe au cœur du centre-bourg de Rolleville, à proximité immédiate des commerces et de l'église. C'est un îlot bâti faisant l'objet d'une procédure de renouvellement urbain partielle visant à démolir / reconstruire les bâtiments pour élargir la RD 32 (rue du Maréchal Foch). C'est un secteur à enjeux pour la commune de Rolleville qui souhaite planifier une opération urbaine de renouvellement d'ensemble du centre-bourg.

Objectifs

- Permettre l'élargissement de la rue du Maréchal Foch
- Renouveler le parc immobilier



Contexte et enjeux

Rang armature

Pôle de proximité

Type enveloppe

Centre-bourg

Surface

1 620 m²

Occupation actuelle

12 logements*

Aucun logement vacant depuis 2 ans ou plus

0 local d'activité*

Occupation actuelle

16 propriétaires

28 % de foncier public *

Structure intercommunale (1)

Personne physique (14)

Investisseur professionnel (1)

Risques et nuisances

- Risque d'inondation

PPRI

Ruissellement

Zone vert foncé

Biodiversité

- Trame verte et bleue

Fond de vallée humide

Eau

Paysage et patrimoine

Loi littoral

Agriculture

Mobilité

- Proximité d'un arrêt de transport en commun
2 stations de bus à moins de 300m

Réseaux

- Réseau d'eau potable
Servitude
- Réseau d'assainissement
Servitude

Emplacement réservé



Données extraites des Fichiers Fonciers et de la base LOVAC - Millésime 2022.



Orientations d'aménagement et de programmation

Programme

Secteur à vocation résidentielle présentant une densité minimale nette de 50 logements / ha, soit une dizaine de logements, logements existants compris.

Forme urbaine et organisation spatiale

Le gabarit des logements présentera une cohérence avec les gabarits existants du centre-bourg et sera compris entre R+1+C et R+2+C.

Afin de dessiner un paysage plus urbain et de valoriser le foncier disponible, les logements s'implanteront au plus près de la rue du Maréchal Foch, en veillant à proposer un recul suffisant pour permettre la circulation sécurisée des personnes et des véhicules le long de cet espace.

Dans le but d'intégrer au mieux les logements dans le paysage urbain du centre-bourg, la mitoyenneté, sur un ou deux côtés, est recommandée en cas de logements individuels.

Desserte et organisation viaire

L'accès existant sur la rue du Maréchal Foch sera maintenu.

L'accès aux logements et aux garages situés à l'intérieur de la cour seront préservés.

Version graphique



Forme urbaine et organisation spatiale

- Secteur à vocation d'habitat non spécifiée
- Principe d'alignement à respecter

Desserte et organisation viaire

- ↻ Accès à conserver
- P Stationnement mutualisé à créer ou à conserver

De l'OAP aux autres pièces du PLUi...

► Rappel des dispositions réglementaires

Les dispositions générales du PLUi s'appliquent à l'ensemble du territoire intercommunal, y compris aux secteurs couverts par la présente OAP. Les dispositions spécifiques présentées ci-après concernent le périmètre de l'OAP.

Dispositions applicables aux éléments reportés sur le règlement graphique

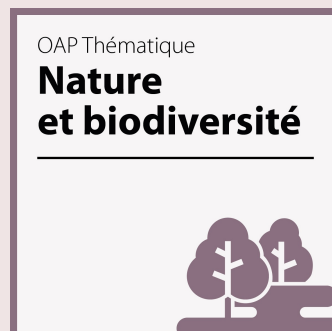
Risques naturels

1.4 – Risques d'inondation par ruissellement – p.37

Dispositions applicables aux zones urbaines

- Dispositions applicables à la zone UB – p.104

► Intégrer les OAP thématiques



► Annexes à consulter

Risque inondation



- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Lézarde (PPRI)

Terrain Caillou

ROL02



Rolleville • Terrain Caillou

Le secteur se situe au cœur du centre-bourg de Rolleville, à proximité immédiate des commerces et de l'église. C'est un jardin privé, utilisé comme pré pâturé, qui présente une légère déclivité depuis la rue du Maréchal Foch au nord-ouest vers la rivière de la Lézarde au sud-est. Le site est en partie concerné par le PPRI de la Lézarde (débordement de cours d'eau) et se trouve à l'intérieur d'un corridor identifié à la trame verte et bleue. Malgré ces enjeux environnementaux, c'est un secteur à enjeux pour la commune de Rolleville qui souhaite planifier une opération urbaine de renouvellement d'ensemble du centre-bourg.

Objectifs

- Proposer un projet urbain pour le centre-bourg
- Affirmer la centralité communale
- Adapter le projet aux risques naturels



Contexte et enjeux

Rang armature

Pôle de proximité

Type enveloppe

Centre-bourg

Surface

7 418 m²

Occupation actuelle

1 logement*

Aucun logement vacant depuis 2 ans ou plus

0 local d'activité*

Occupation actuelle

7 propriétaires

7 % de foncier public *

Structure intercommunale (1)

Commune (1)

Personne physique (5)

Risques et nuisances

- Risque d'inondation

PPRI

Débordement de cours d'eau

Zone bleu clair

Ruissellement

Zone vert foncé

Biodiversité

- Trame verte et bleue

Fond de vallée humide

Eau

- Milieux fortement prédisposés à la présence de zones humides

Paysage et patrimoine

Loi littoral

Agriculture

Mobilité

- Proximité d'un arrêt de transport en commun
1 station de bus à moins de 300m

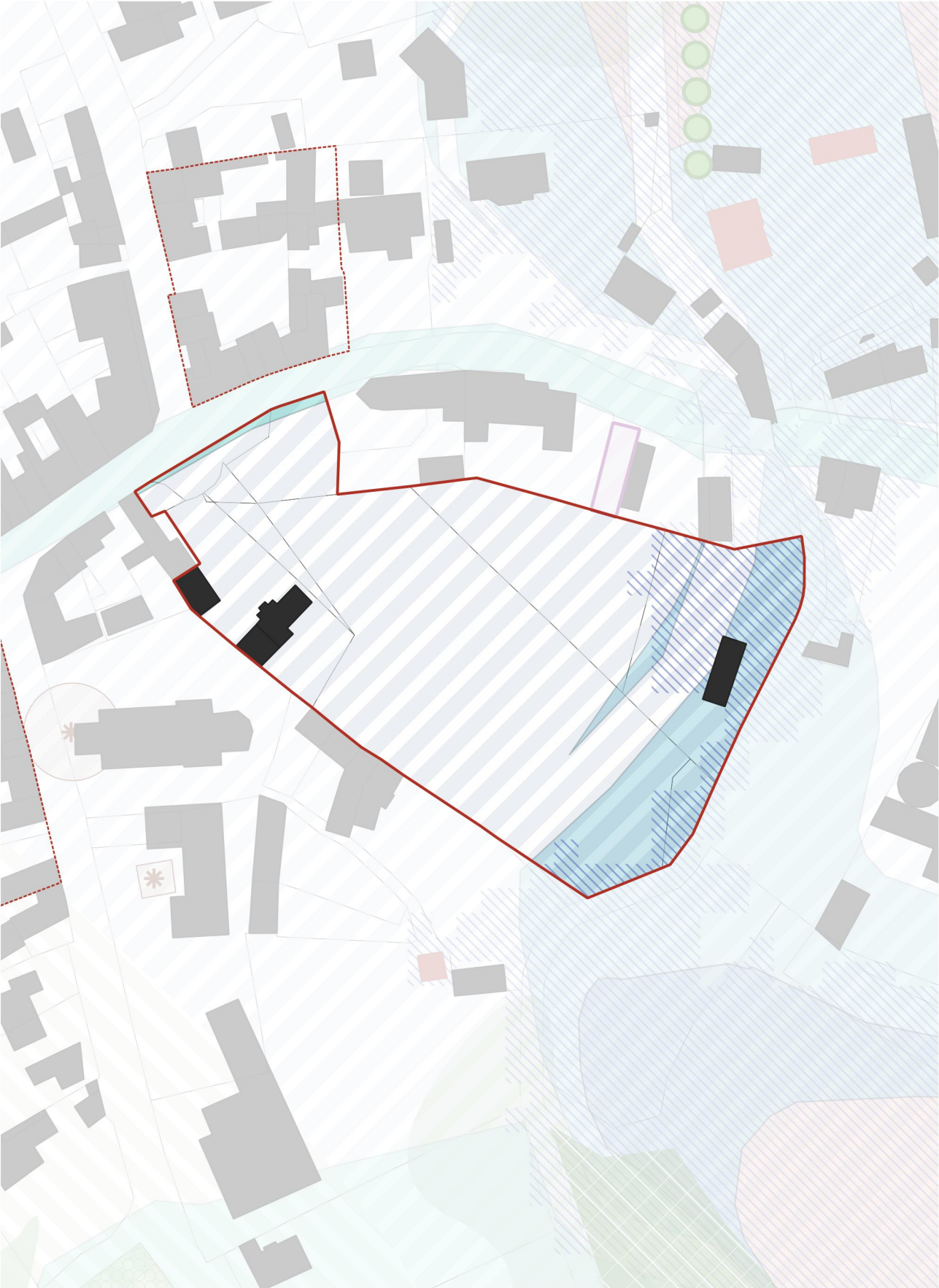
Réseaux

- Réseau d'eau potable
- Réseau d'assainissement
Servitude

Emplacement réservé



Données extraites des Fichiers Fonciers et de la base LOVAC - Millésime 2022.



Orientations d'aménagement et de programmation

Programme

Secteur à vocation résidentielle séparé en deux parties distinctes :

- un secteur destiné à l'accueil de logements individuels en cœur d'opération ;
- un secteur destiné à l'accueil de logements intermédiaires et/ou collectifs à proximité de la place Bertrand.

Le projet présentera une densité nette minimale moyenne de 40 logements / ha, soit une trentaine de logements.

La réalisation du projet est conditionnée à une opération d'ensemble.

Forme urbaine et organisation spatiale

Le gabarit des logements sera hiérarchisé et dépendant de la typologie bâtie :

- pour les logements individuels, les gabarits seront compris entre R+C et R+1+C ;
- pour les logements intermédiaires et/ou collectifs, les gabarits seront cohérents avec les gabarits du centre-bourg et compris entre R+1+C et R+2+C.

Afin de dessiner un paysage plus urbain et de valoriser le foncier disponible, les logements intermédiaires et/ou collectifs s'implanteront au plus près de l'espace public créé en veillant à proposer, en cas de besoin, un recul suffisant pour permettre la circulation sécurisée des personnes et des véhicules le long de cet espace.

Dans le but de valoriser le foncier disponible, la mitoyenneté, sur un ou deux côtés, est recommandée pour les logements individuels dans l'ensemble de l'opération.

Les logements individuels privilégieront une implantation adaptée à la topographie locale et utiliseront un système de terrasses nivelées, de la place Bertrand jusqu'à la Lézarde.

Desserte et organisation viaire

Un accès sera créé à l'intersection entre la rue du Maréchal Foch et la rue Victor Petitpas.

La voirie interne sera traitée sous forme d'une zone de rencontre à double sens, donnant la priorité aux modes actifs et terminée à son extrémité par une place permettant le retournement des véhicules. Elle pourra être complétée par une voirie secondaire, reliant la voirie créée à la rue Victor Petitpas via les propriétés privées situées au nord du secteur.

Au moins un espace de stationnement mutualisé, accessible depuis la voirie créée, sera proposé en partie centrale de l'opération, à proximité des logements intermédiaires et/ou collectifs. Il présentera des dispositifs susceptibles d'apporter de l'ombre et une gestion des eaux pluviales en surface, en utilisant autant que possible des systèmes naturels (arbres, noues) et des revêtements semi-perméables.

Un cheminement doux, permettant a minima la circulation des piétons, reliera la place de retournement créée à la place du champ de Foire.

Insertion paysagère et environnement

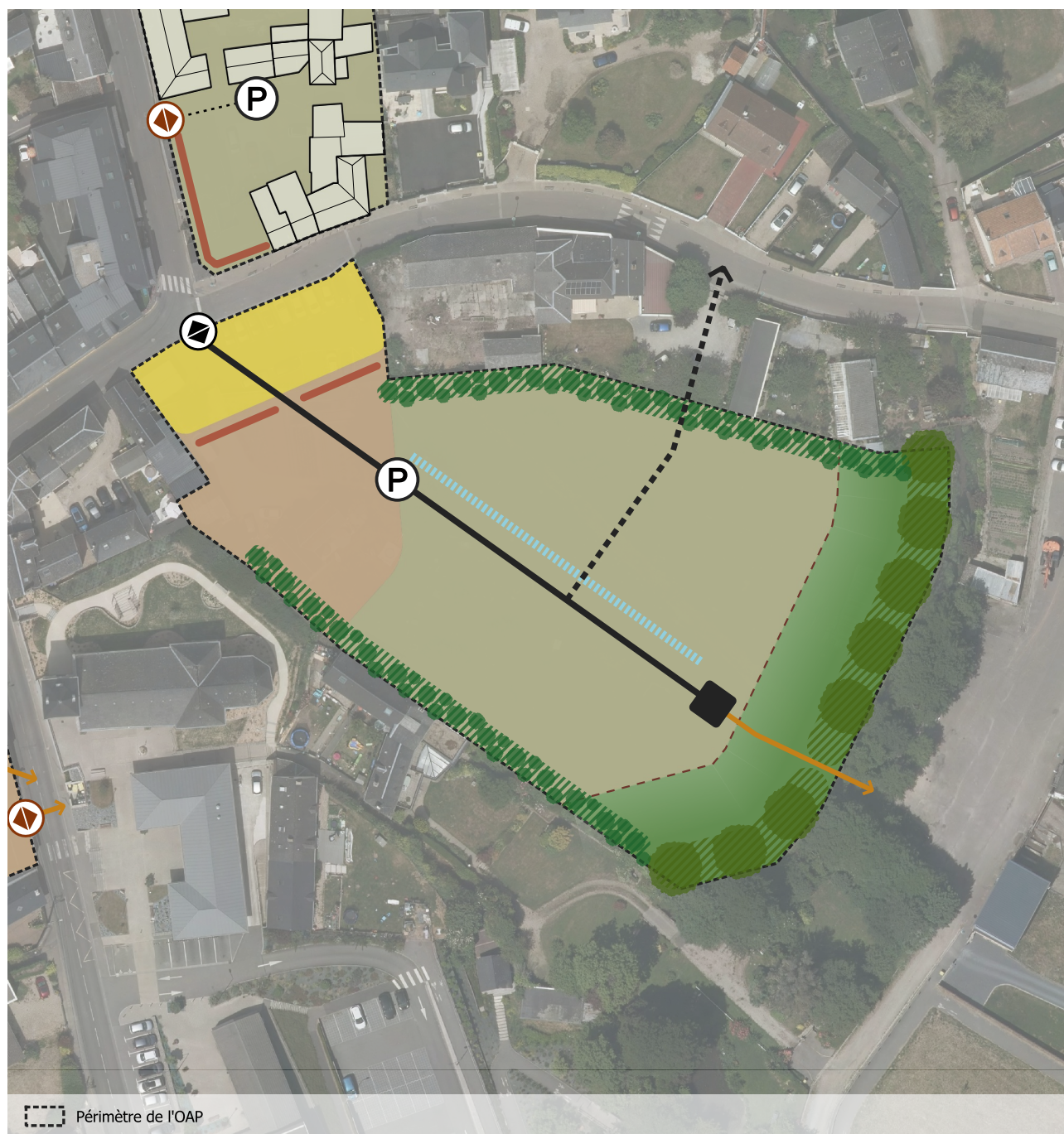
Un espace public sera aménagé en partie nord de l'opération, aux abords de la rue Abbé Maze. Il accueillera quelques places de stationnement mais devra préserver des espaces clairement identifiés pour les piétons.

La gestion des eaux pluviales se fera à l'aide d'une noue paysagère située à proximité de la voirie créée et qui pourra être connectée à la rivière de la Lézarde.

Le traitement des limites de l'opération s'appuiera sur des solutions végétales, en privilégiant des plantations d'arbres et d'arbustes au développement cohérent avec les constructions voisines existantes et les futures constructions de l'opération.

La rivière de la Lézarde et ses berges, identifiées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme, seront préservées conformément aux dispositions énoncées dans le règlement écrit. Un recul des nouvelles constructions vis-à-vis de ces éléments sera mis en place afin de conserver des espaces d'expansion des eaux et de permettre l'aménagement d'une ripisylve développée.

Version graphique



--- Périmètre de l'OAP

Forme urbaine et organisation spatiale

- Secteur à vocation d'habitat non spécifiée
- Secteur à vocation d'habitat collectif
- Espace public à créer ou à réaménager
- Espace paysager à préserver ou à mettre en valeur
- Principe d'alignement à respecter
- Recul à respecter (alignement boisé)

Desserte et organisation viaire

- Accès à créer
- Voie à créer (zone de rencontre)
- Accroche fonctionnelle pour un développement de long terme
- Cheminement doux à créer ou à conserver
- Stationnement mutualisé à créer ou à conserver
- Placette à aménager

Insertion paysagère et environnementale

- Masque végétal à créer
- Alignement boisé à préserver
- Gestion paysagère des eaux pluviales (noue)

De l'OAP aux autres pièces du PLUi...

► Rappel des dispositions réglementaires

Les dispositions générales du PLUi s'appliquent à l'ensemble du territoire intercommunal, y compris aux secteurs couverts par la présente OAP. Les dispositions spécifiques présentées ci-après concernent le périmètre de l'OAP.

Dispositions applicables aux éléments reportés sur le règlement graphique

Risques naturels

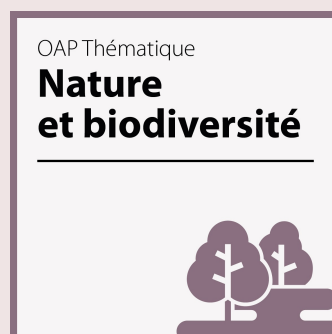
1.4 – Risques d'inondation par ruissellement – **p.37**

1.5 – Risques d'inondation par débordement de cours d'eau – **p.38**

Dispositions applicables aux zones urbaines

- Dispositions applicables à la zone UB – **p.104**

► Intégrer les OAP thématiques



► Annexes à consulter

Risque inondation



- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Lézarde (PPRI)

Abbé Maze

ROL03



Rolleville • Abbé Maze

Le secteur se situe au cœur du centre-bourg de Rolleville, à proximité immédiate des commerces et de l'église. C'est un îlot bâti faisant l'objet d'une procédure de renouvellement urbain visant à démolir / reconstruire les bâtiments. C'est un secteur à enjeux pour la commune de Rolleville qui souhaite planifier une opération urbaine de renouvellement d'ensemble du centre-bourg.

Objectifs

- Proposer un projet urbain pour le centre-bourg
- Affirmer la centralité communale
- Améliorer les conditions de circulation sur la rue Abbé Maze



Contexte et enjeux

Rang armature

Pôle de proximité

Type enveloppe

Centre-bourg

Surface

3 018 m²

Occupation actuelle

13 logements*

5 logements vacants depuis 2 ans ou plus

1 local d'activité*

Occupation actuelle

7 propriétaires

16 % de foncier public *

Commune (1)

Personne physique (5)

Établissement public foncier (1)

Risques et nuisances

- Risque d'inondation

PPRI

Ruissellement

Zone vert foncé

Biodiversité

- Trame verte et bleue

Corridor écologique

Fond de vallée humide

Eau

Paysage et patrimoine

Loi littoral

Agriculture

Mobilité

- Proximité d'un arrêt de transport en commun
1 station de bus à moins de 300m

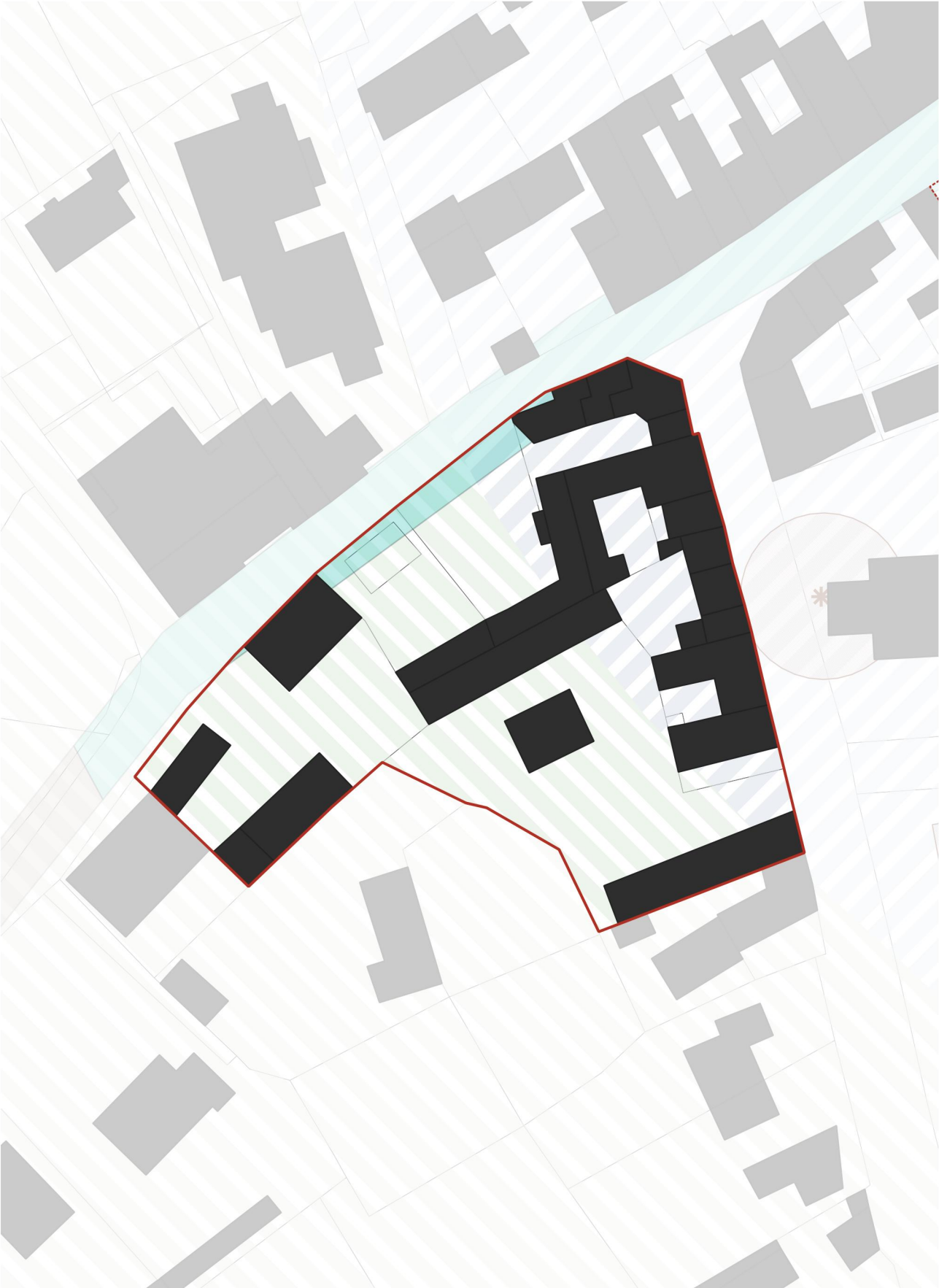
Réseaux

- Réseau d'eau potable
- Réseau d'assainissement

Emplacement réservé



Données extraites des Fichiers Fonciers et de la base LOVAC - Millésime 2022.



Orientations d'aménagement et de programmation

Programme

Secteur à vocation mixte, destiné à l'accueil de commerces, activités de services et/ou activités tertiaires, d'équipements publics ainsi que des logements présentant une densité minimale nette de 50 logements / ha, soit 15 logements environ.

La réalisation du projet est conditionnée à une opération d'ensemble.

Forme urbaine et organisation spatiale

Le gabarit des logements présentera une cohérence avec les gabarits existants du centre-bourg et sera compris entre R+C et R+1+C. Un dépassement de ce gabarit jusqu'à R+2+C est autorisé le long de la rue Abbé Maze.

Afin de dessiner un paysage plus urbain et de valoriser le foncier disponible, les logements s'implanteront au plus près de l'espace public créé en veillant à proposer, en cas de besoin, un recul suffisant pour permettre la circulation sécurisée des personnes et des véhicules le long de cet espace.

Dans le but d'intégrer au mieux les logements dans le paysage urbain du centre-bourg, la mitoyenneté, sur un ou deux côtés, est recommandée en cas de logements individuels.

Desserte et organisation viaire

L'accès existant rue Abbé Maze sera conservé.

La rue Abbé Maze et la rue Charles Barbanchon seront requalifiées pour permettre le croisement sécurisé des véhicules.

Un cheminement doux, permettant a minima la circulation des piétons, reliera la rue Abbé Maze à la rue Charles Barbanchon. Il traversera l'espace paysager aménagé en cœur d'opération.

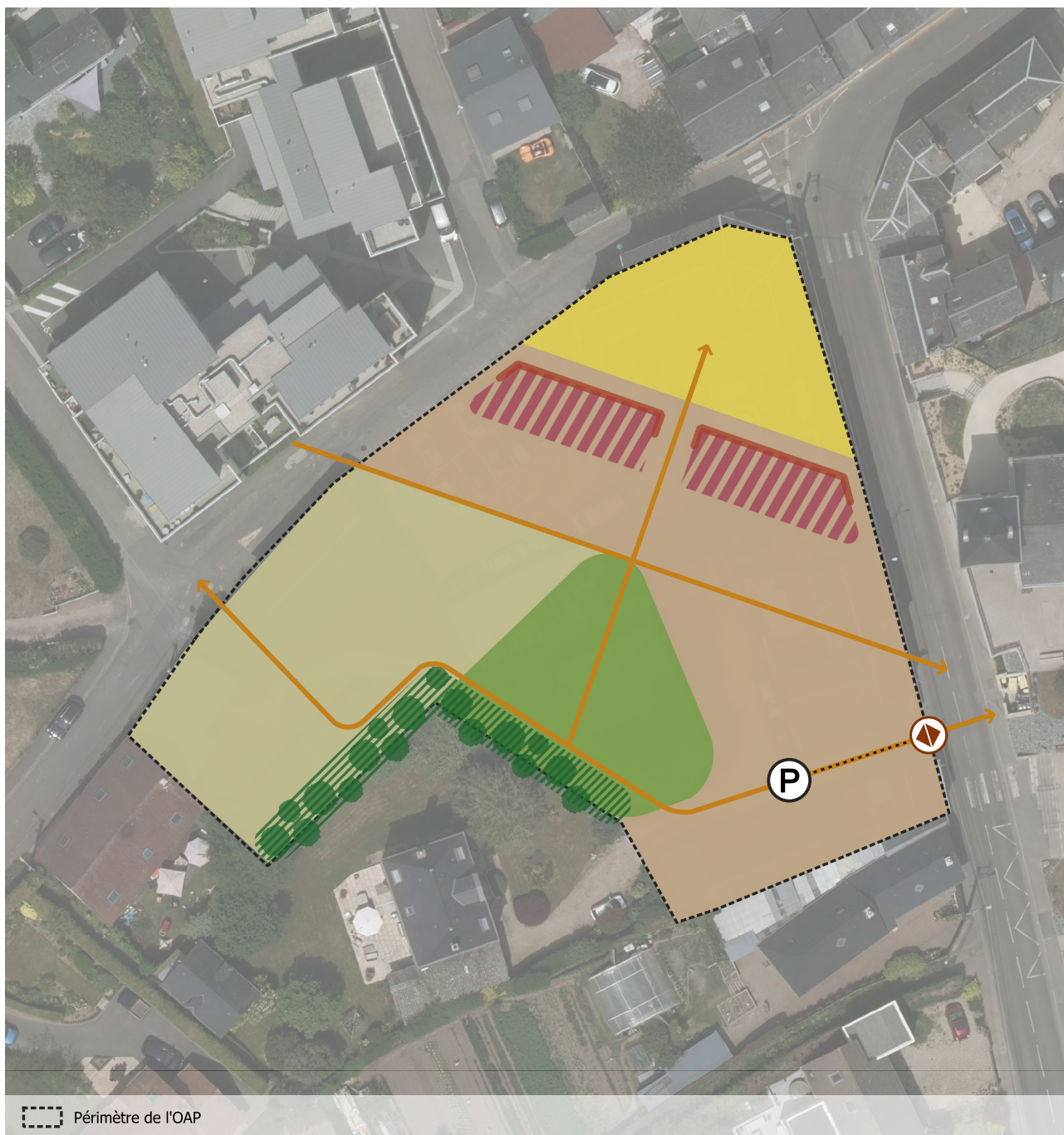
Insertion paysagère et environnement

Un espace public sera aménagé en partie nord de l'opération, aux abords de la rue Abbé Maze. Il accueillera quelques places de stationnement mais devra préserver des espaces clairement identifiés pour les piétons.

Un espace paysager planté, idéalement au moyen d'un verger, sera aménagé en cœur d'opération afin de mettre à distance les nouveaux logements de la maison voisine existante au sud de l'opération.

Le traitement des limites de l'opération s'appuiera sur des solutions végétales, en privilégiant des plantations d'arbres et d'arbustes au développement cohérent avec les constructions voisines existantes et les futures constructions de l'opération.

Version graphique



Forme urbaine et organisation spatiale

- Secteur à vocation d'habitat individuel
- Secteur à vocation d'habitat collectif
- RDC à vocation d'activité à privilégier
- Espace public à créer ou à réaménager
- Espace paysager à créer
- Principe d'alignement à respecter

Desserte et organisation viaire

- ⤴ Accès à conserver
- ⤴ Cheminement doux à créer ou à conserver
- P Stationnement mutualisé à créer ou à conserver

Insertion paysagère et environnementale

- Masque végétal à créer

De l'OAP aux autres pièces du PLUi...

► Rappel des dispositions réglementaires

Les dispositions générales du PLUi s'appliquent à l'ensemble du territoire intercommunal, y compris aux secteurs couverts par la présente OAP. Les dispositions spécifiques présentées ci-après concernent le périmètre de l'OAP.

Dispositions applicables aux éléments reportés sur le règlement graphique

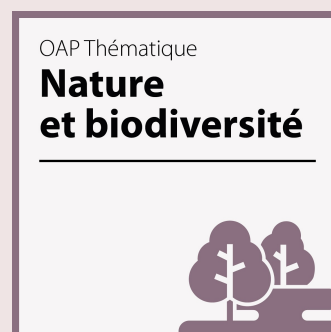
Risques naturels

1.4 – Risques d'inondation par ruissellement – p.37

Dispositions applicables aux zones urbaines

- Dispositions applicables à la zone UB – p.104

► Intégrer les OAP thématiques



► Annexes à consulter

Risque inondation



- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Lézarde (PPRI)

Terrain Lethuillier

ROL04



Rolleville • Terrain Lethuillier

Le secteur se situe sur le coteau est de Rolleville, en limite avec la zone agricole du plateau. Il se compose d'une parcelle pâturée, marginalement concernée par le PPRi de la Lézarde (ruissellement). C'est un secteur à enjeux pour la commune de Rolleville qui souhaite encadrer la densification du secteur tout en adaptant le projet à la topographie locale.

Objectifs

- Encadrer la densification
- Adapter le projet à la topographie



Contexte et enjeux

Rang armature

Pôle de proximité

Type enveloppe

Centre-bourg

Surface

5 372 m²

Occupation actuelle

0 logement*

Aucun logement vacant depuis 2 ans ou plus

0 local d'activité*

Occupation actuelle

1 propriétaire

0 % de foncier public *

Personne physique (1)

Risques et nuisances

- Risque d'inondation

PPRI

Ruissellement

Zone vert foncé

Zone vert clair

Biodiversité

- Trame verte et bleue

Corridor écologique

- Alignement boisé - L151-23 CU

Alignement boisé à créer

Eau

- Périmètre de captage

Périmètre de captage éloigné

Paysage et patrimoine

Loi littoral

Agriculture

Mobilité

Réseaux

- Réseau d'eau potable

Servitude

- Réseau d'assainissement

Emplacement réservé



Données extraites des Fichiers Fonciers et de la base LOVAC - Millésime 2022.



Orientations d'aménagement et de programmation

Programme

Secteur à vocation résidentielle présentant une densité minimale nette de 15 logements / ha, soit 6 logements environ.

La réalisation du projet est conditionnée à une opération d'ensemble.

Forme urbaine et organisation spatiale

Le gabarit des logements présentera une cohérence avec les gabarits existants des constructions voisines et sera compris entre R+C et R+1+C.

L'ensemble des logements s'implantera de manière raisonnée et réfléchie dans la pente, en suivant les orientations définies dans l'OAP thématique « Projets de qualité ». On veillera notamment à privilégier une implantation soit sur la partie haute, soit sur la partie basse des terrains, au plus près des accès créés.

Desserte et organisation viaire

Un accès sera créé rue du Relais. Il constituera le seul accès carrossable de l'opération.

La voirie interne sera traitée sous forme d'une zone de rencontre à double sens donnant la priorité aux modes actifs et terminée à son extrémité par une place permettant le retournement des véhicules.

Insertion paysagère et environnement

Deux espaces paysagers seront aménagés en partie est et ouest de l'opération, le long des limites longitudinales du secteur. L'espace sud proposera un espace de récupération des eaux pluviales, préférentiellement une mare, dont les abords seront valorisés par un traitement paysager non clôturé afin de s'intégrer dans le paysage de l'opération.

La gestion des eaux pluviales se fera au moyen d'une noue paysagère parallèle à la voirie créée et débouchant dans l'espace paysager aménagé en partie sud de l'opération.

Le traitement des limites de l'opération s'appuiera sur des solutions végétales, en privilégiant des plantations d'arbres et d'arbustes au développement cohérent avec les constructions voisines existantes et les futures constructions de l'opération.

Dans le but d'intégrer au mieux l'opération dans le paysage cauchois, les limites avec la zone agricole à l'est seront plantées d'un alignement boisé, préférentiellement composé d'arbres de moyen ou de haut jet. Un recul vis-à-vis de ces alignements est recommandé pour les nouvelles constructions afin de prévenir d'éventuels dommages occasionnés par la chute d'arbre.

Version graphique



--- Périmètre de l'OAP

Forme urbaine et organisation spatiale

- Secteur à vocation d'habitat individuel
- Espace paysager à créer
- Recul à respecter

Desserte et organisation viaire

- Accès à créer
- Voie à créer
- Placette à aménager

Insertion paysagère et environnementale

- Masque végétal à créer
- Alignement boisé à créer
- Gestion paysagère des eaux pluviales (noue)
- Gestion paysagère des eaux pluviales (mare / bassin)

De l'OAP aux autres pièces du PLUi...

► Rappel des dispositions réglementaires

Les dispositions générales du PLUi s'appliquent à l'ensemble du territoire intercommunal, y compris aux secteurs couverts par la présente OAP. Les dispositions spécifiques présentées ci-après concernent le périmètre de l'OAP.

Dispositions applicables aux éléments reportés sur le règlement graphique

Risques naturels

1.4 – Risques d'inondation par ruissellement – **p.37**

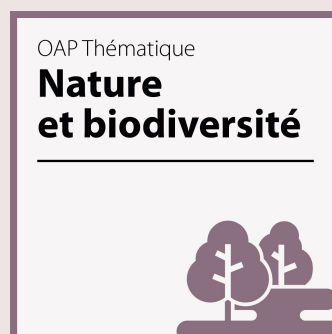
Préservation des éléments du paysage et du patrimoine - L151-23 CU

5.6 – Prescriptions associées aux haies et alignements d'arbres – **p.58**

Dispositions applicables aux zones à urbaniser

- Dispositions applicables à la zone AUD – **p.210**

► Intégrer les OAP thématiques



► Annexes à consulter

Risque inondation



- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Lézarde (PPRI)

Ilot Genêt

ROL05



Rolleville • Ilot Genêt

Le secteur se situe au nord du centre-bourg de Rolleville, le long de la RD 32. C'est une parcelle enherbée, en pente depuis la RD 32 vers la Lézarde. Elle est concernée par le PPRi de la Lézarde (débordement de cours d'eau) et se trouve fortement prédisposée à la présence de zone humide dans sa partie basse. C'est un secteur à enjeux pour la commune de Rolleville qui souhaite permettre la densification du site tout en préservant les qualités environnementales existantes.

Objectifs

- Encadrer la densification
- Préserver le patrimoine paysager existant



Contexte et enjeux

Rang armature

Pôle de proximité

Type enveloppe

Centre-bourg

Surface

5 357 m²

Occupation actuelle

0 logement*

Aucun logement vacant depuis 2 ans ou plus

0 local d'activité*

Occupation actuelle

1 propriétaire

0 % de foncier public *

Personne physique (1)

Risques et nuisances

- Risque d'inondation

PPRI

Débordement de cours d'eau

Zone bleu foncé

Zone bleu clair



Biodiversité

- Trame verte et bleue

Fond de vallée humide



Eau

- Zone humide
- Milieux fortement prédisposés à la présence de zones humides



Paysage et patrimoine

Loi littoral

Agriculture

Mobilité

- Proximité d'un arrêt de transport en commun
1 station de bus à moins de 300m

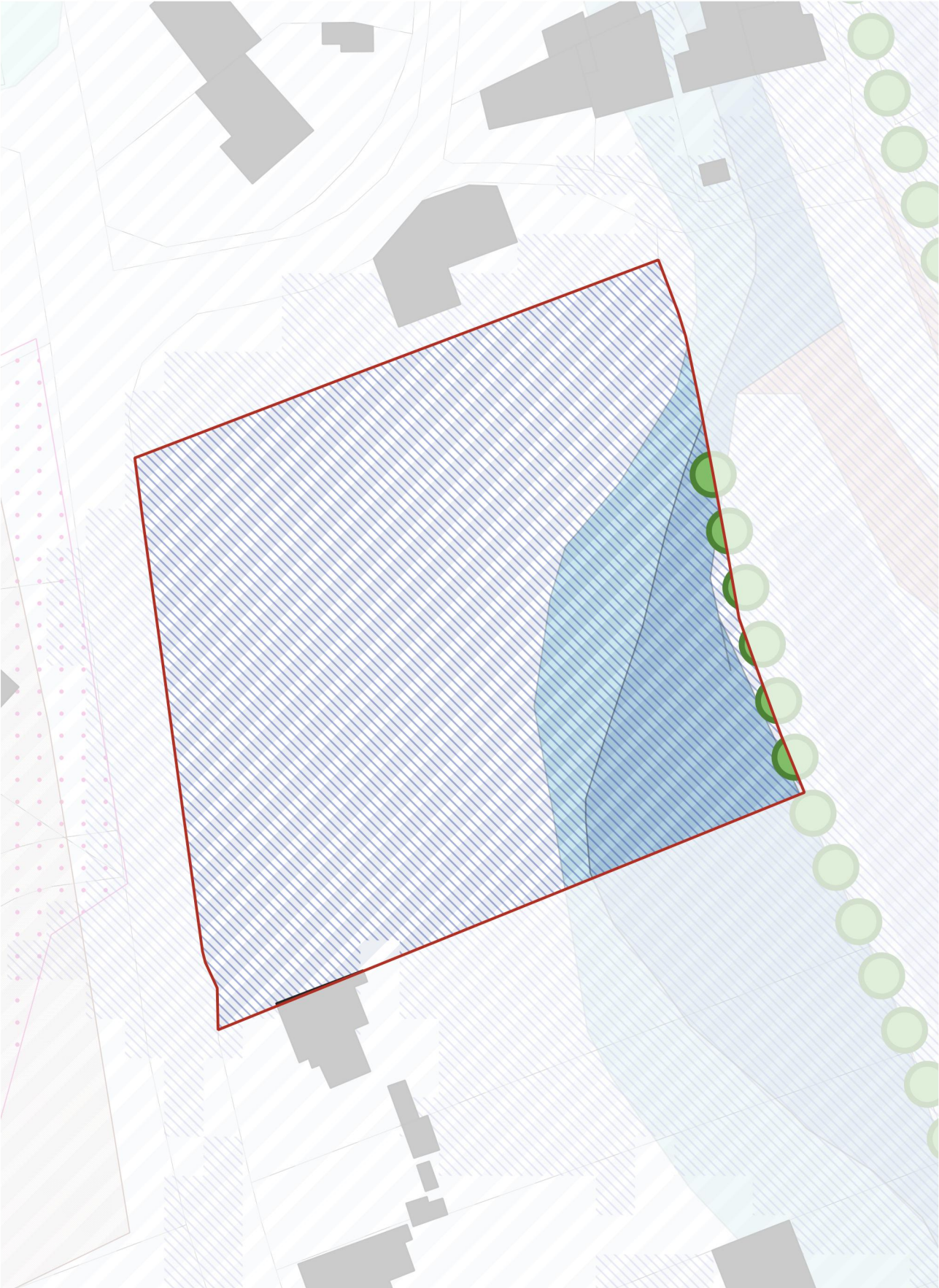
Réseaux

- Réseau d'eau potable
Desserte réseau limitée
- Réseau d'assainissement
Desserte réseau limitée

Emplacement réservé



Données extraites des Fichiers Fonciers et de la base LOVAC - Millésime 2022.



Orientations d'aménagement et de programmation

Programme

Secteur à vocation résidentielle présentant une densité minimale nette de 20 logements / ha, soit 6 logements environ.

Forme urbaine et organisation spatiale

Le gabarit des logements présentera une cohérence avec les gabarits existants du voisinage et sera compris entre R+C et R+1+C.

Dans le but de prolonger la séquence urbaine existante au sud de l'opération, les logements s'implanteront parallèlement à la rue Maréchal Foch en veillant à respecter un recul suffisant pour permettre l'entrée sécurisée des véhicules et des personnes au sein des logements.

Afin de valoriser le foncier disponible, la mitoyenneté, sur un ou deux côtés, est recommandée dans l'ensemble de l'opération.

Desserte et organisation viaire

Un accès sera créé rue du Maréchal Foch. Il constituera le seul accès carrossable de l'opération.

Un espace de stationnement mutualisé, accessible depuis l'accès créé, sera proposé en partie centrale de l'opération. Il présentera des dispositifs susceptibles d'apporter de l'ombre et une gestion des eaux pluviales en surface, en utilisant autant que possible des systèmes naturels (arbres, noues) et des revêtements semi-perméables.

Insertion paysagère et environnement

Dans le but de préserver les écosystèmes existants, la partie est de l'opération proposera un espace paysager traité de manière cohérente avec le milieu humide et susceptible d'améliorer localement le risque de débordement de cours d'eau identifié.

La gestion des eaux pluviales se fera à l'aide d'une noue paysagère qui pourra être connectée à la Lézarde. Elle s'intégrera dans un espace paysager laissé en pleine terre et libre de tout obstacle pour permettre le développement de la flore et le déplacement de la faune.

Le traitement des limites de l'opération s'appuiera sur des solutions végétales, en privilégiant des plantations d'arbres et d'arbustes au développement cohérent avec les constructions voisines existantes et les futures constructions de l'opération.

La rivière de la Lézarde et ses berges, identifiées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme, seront préservées conformément aux dispositions énoncées dans le règlement écrit. Un recul vis-à-vis de ces éléments est recommandé pour les nouvelles constructions afin de conserver des espaces d'expansion des eaux et de permettre l'aménagement d'une ripisylve développée.

Version graphique



--- Périmètre de l'OAP

Forme urbaine et organisation spatiale

- Secteur à vocation d'habitat individuel
- Espace paysager à créer
- Principe d'alignement à respecter
- Recul à respecter (alignement boisé)

Desserte et organisation viaire

- ⬇ Accès à créer
- P Stationnement mutualisé à créer ou à conserver

Insertion paysagère et environnementale

- Masque végétal à créer
- Alignement boisé à préserver
- Gestion paysagère des eaux pluviales (noue)

De l'OAP aux autres pièces du PLUi...

► Rappel des dispositions réglementaires

Les dispositions générales du PLUi s'appliquent à l'ensemble du territoire intercommunal, y compris aux secteurs couverts par la présente OAP. Les dispositions spécifiques présentées ci-après concernent le périmètre de l'OAP.

Dispositions applicables aux éléments reportés sur le règlement graphique

Risques naturels

1.5 – Risques d'inondation par débordement de cours d'eau – **p.38**

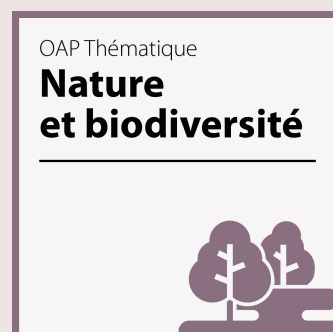
Préservation des éléments du paysage et du patrimoine - L151-23 CU

5.4 – Prescriptions associées aux zones humides – **p.57**

Dispositions applicables aux zones à urbaniser

- Dispositions applicables à la zone AUC – **p.204**

► Intégrer les OAP thématiques



► Annexes à consulter

Risque inondation



- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Lézarde (PPRI)

